

A l'attention des Centres de Jeunes, des Organisations de Jeunesse, des Groupes locaux des Mouvements de Jeunesse, des Groupes locaux des Mouvements Thématiques.

Bruxelles, le **04 AVR. 2017**

Mesdames,
Messieurs,

L'importance des médias dans notre société actuelle n'est plus à démontrer. En effet, leurs influences sur les représentations et les comportements des jeunes sont indiscutables.

Les jeunes ont besoin plus que jamais d'outils ou d'une orientation pour déchiffrer, décoder et maîtriser la lecture des messages émis par et à travers les médias.

Dans ce cadre, il est important de susciter chez les jeunes une attitude réflexive et critique face aux médias pour qu'ils puissent exercer leur citoyenneté dans une société de l'information et de la communication.

Dès lors, il m'a semblé nécessaire de dégager des moyens pour renforcer les initiatives d'éducation aux médias et de lancer un appel à projets spécifique à destination du secteur jeunesse.


Les projets doivent répondre aux objectifs définis par le Conseil Supérieur de l'Éducation aux Médias et s'inscrire dans une des thématiques suivantes, qui imprègnent le quotidien des jeunes par les contacts qu'ils entretiennent avec l'objet médiatique: les risques liés à l'accessibilité des informations personnelles sur internet, la théorie du complot ou les théories conspirationnistes et la compréhension de la publicité.

Vous trouverez en annexe le texte de l'appel qui détaille les critères et la procédure.

Par ailleurs, j'en profite pour vous rappeler, par la présente, qu'il vous est possible, via l'AJP, de recevoir gratuitement la visite d'une ou d'un journaliste professionnel(le) au sein de votre Organisation de Jeunesse ou votre Centre de Jeunes afin de découvrir le métier de la presse d'information écrite, en ligne ou audio-visuelle ou encore en vue de développer une activité d'éducation aux médias d'information que ce soit dans le cadre d'une animation ou dans le cadre de formations que vous dispensez.

J'espère sincèrement que ces dispositifs rencontrent certaines de vos préoccupations et vous permettent de concourir à ces enjeux.

Je vous souhaite une bonne réussite dans vos projets.



Isabelle Simonis
Ministre de la Jeunesse

APPEL À PROJETS D'ÉDUCATION AUX MÉDIAS 2017

À l'attention :

- Des centres de jeunes ;
- Des organisations de jeunesse ;
- Des groupes locaux de mouvements de jeunesse ;
- Des groupes locaux de mouvements thématiques.

Introduction & objectifs de l'éducation aux médias

Selon le CSEM, l'éducation aux médias a pour finalité de rendre chaque citoyen actif, autonome et critique envers tout document ou dispositif médiatique dont il est destinataire ou usager.

Elle veut ainsi qu'il puisse s'approprier les langages médiatiques et se former aux outils d'interprétation, d'expression et de communication par les médias. En ce sens, elle prépare les individus à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures et assure à tous des chances égales d'émancipation sociale.

L'éducation aux médias concerne tous les médias imprimés, audiovisuels ou électroniques, quels que soient leurs supports technologiques. Elle ne se limite à aucun genre médiatique et couvre par conséquent tout l'éventail des communications, publiques ou restreintes, informatives, persuasives, divertissantes, ludiques ou conviviales.

Ce qui est donc recherché, à travers l'éducation aux médias, c'est à la fois :

- un renforcement de la réflexion de chaque citoyen vis-à-vis des médias : un mouvement volontaire de distanciation intellectuelle et affective par rapport à l'expérience médiatique ordinaire.
- une prise de conscience critique et une connaissance des enjeux de la vie personnelle et sociale liés à la communication médiatisée.
- l'exercice d'un regard créatif sur le média et le développement de capacités d'expression et d'innovation dans la communication médiatique.

1. Les critères dans lesquels les projets doivent s'inscrire sont les suivants :

A. Promoteurs de projets – Partenariat :

Le promoteur de référence pour le projet, qui en tout état de cause est le bénéficiaire de la subvention, doit être un centre de jeunes agréé, une organisation de jeunesse agréée, un groupe local de mouvement de jeunesse ou un groupe local de mouvement thématique.

En cas de partenariat avec un autre opérateur, le promoteur du projet doit être un centre de jeunes agréé, une organisation de jeunesse agréée, un groupe local de mouvement de jeunesse ou un groupe local de mouvement thématique.

B. Finalité et cadre du projet :

Les initiatives éligibles s'inscriront dans les critères suivants :

- Elles correspondent à l'un des thèmes ci-dessous:
 - Les risques liés à l'accessibilité des informations personnelles sur internet.
 - Réagir à la théorie du complot ou aux théories conspirationnistes.
 - Comprendre la publicité : exploitation des peurs & stratégies marketing.
- Elles présentent des procédures et démarches pédagogiques permettant aux jeunes de s'approprier le projet dans une ou plusieurs de ses phases (préparation, planification, réalisation, évaluation).
- Elles sont cohérentes avec les objectifs d'éducation aux médias définis supra.
- Elles sont ponctuelles et présentent un caractère novateur par rapport aux actions de base de l'association.

Enfin, les projets ne peuvent pas être en contradiction avec les principes et missions définis par les décrets du 26 mars 2009 relatif aux organisations de jeunesse et du 20 juillet 2000 concernant les centres de jeunes.

2. Modalités d'introduction et de sélection des projets

Les projets devront être introduits pour le 15 mai 2017 (inclus), uniquement par voie électronique, au moyen du formulaire annexé, à l'adresse suivante : service.jeunesse@cfwb.be.

À cette date, le dossier doit être complet, faute de quoi il ne pourra être pris en compte.

Seuls les projets introduits par le biais du formulaire ad-hoc seront examinés.

Un comité de sélection composé d'un jury administratif examinera l'ensemble des projets introduits. L'analyse produite dans ce cadre sera transmise ensuite à la Ministre de la Jeunesse.

Les décisions de la Ministre relatives à la sélection des projets seront annoncées aux promoteurs pour le 30 juin 2017.

Les projets devront se dérouler entre le 15 mai 2017 et le 31 décembre 2017. Les dépenses seront justifiées sur la même période.

3. Aspects administratifs et financiers

Les projets retenus bénéficieront d'une bourse de 2.000 € maximum.

Pour chaque subside sollicité, le budget devra faire apparaître la ventilation précise des dépenses et des recettes.

La liquidation de la subvention s'effectuera par le paiement d'une première tranche de 90% après la signature de l'arrêté de subvention. Le solde de 10% sera versé après la remise du dossier justificatif.

Ce dossier, comprenant un rapport d'activités et un rapport financier composé d'un récapitulatif et de la copie des pièces justificatives sera transmis au Service de la Jeunesse de l'administration pour le 30 septembre 2018 au plus tard.

L'ensemble des dépenses justifiées devra être en rapport direct et nécessaire à la réalisation du projet.

Les frais de représentation nécessaires au projet ne pourront excéder 5 % du montant octroyé (en ce compris les frais de restauration et de boisson).

Isabelle Simonis

Ministre de la Jeunesse

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'Isabelle Simonis', is written over the printed name and title.

APPEL À PROJETS :
« EDUCATION AUX MÉDIAS »
ANNÉE 2017

FORMULAIRE D'INTRODUCTION DES PROJETS

Case réservée à l'administration :

Numéro du dossier :

Le formulaire doit être **transmis pour le 15 mai 2017 au plus tard** uniquement par voie électronique à service.jeunesse@cfwb.be.

Remarques importantes :

- En introduisant ce formulaire, le promoteur du projet déclare sur l'honneur que le projet est couvert par les **assurances** adéquates (participants, animateurs et personnel encadrant les activités, trajets, etc.).
- Pour les **locales de mouvements** (de jeunesse ou thématique) qui ne sont pas directement subsidiées par le Service de la Jeunesse, merci de joindre une attestation bancaire ou un virement reprenant l'adresse de l'ASBL et prouvant que le numéro de compte est attribué à l'association. Si l'association n'a pas le statut d'ASBL, merci de passer par votre mouvement.

Nom du projet :

PROMOTEUR DU PROJET

Nom :

Type d'agrément ou reconnaissance:

Si locale de mouvement de jeunesse, nom de la fédération :

Personne responsable du projet :

Adresse :

C.P. :

Localité :

Tél :

Em@il :

N° de compte en banque :

Partenaires éventuels :

Nom :	
Type d'agrément :	
Secteur :	
Personne responsable du projet :	
Adresse :	
Localité :	
Tél :	Em@il:
Missions principales :	

(Reproduire ce cadre autant de fois qu'il y a de partenaires au projet)

LE PROJET (RÉSUMÉ)

Résumé (5 lignes max) :

Période de réalisation : du au

Lieu(x) des activités :

Public-cible (âge et caractéristiques éventuelles) :

DESCRIPTION DU PROJET

Objectifs généraux du projet

Objectifs opérationnels du projet

Calendrier, description et méthodologie des différentes phases du projet :

DESCRIPTION DU PARTENARIAT

Le cas échéant, décrivez le rôle/l'apport de chacun des partenaires :

Autres informations à propos du projet :

Budget prévisionnel

Dépenses :

Nature		Montant	Description, commentaire
Infrastructure	Location		
	Charges		
	Assurances		
	Autres		
Frais de personnel, vacations	Personnel interne		
	Intervenant(s) extérieur(s)		
	Vacataire(s)		
Déplacements	Carburant		
	Transports en commun ...		
	Location véhicule (auto, camionnette, car, ...)		
	x €/km		
Frais administratifs	Poste		
	Photocopies		
	Fournitures		
	Gsm/tél/fax		
	Documentation		
	Autres		
Autorisations diverses			
Assurances			
Matériel			
Promotion	Frais d'impression ou de réalisation		
	Frais de diffusion		
	Conception et/ou hébergement site internet		
	Encart publicitaire		
Alimentation/restauration			
Autres dépenses			
TOTAL			

Recettes :

Source	Montant	Description, commentaire
Appel à projets EAM (max. 2.000 €)		
Participation aux frais (P.A.F.)		
Fonds propres		
Autres subsides :		
TOTAL		

N° de dossier :
Promoteur :

Appel à projets « Education aux médias 2017 »
Grille d'analyse des dossiers

Recevabilité :

	Oui	Non
Le dossier est rentré dans les délais	/ /2017	
Le dossier est rentré sous la forme exigée		
Un budget est joint au dossier		

Eligibilité :

	Oui			Non
Conditions d'agrément du promoteur	OJ	CJ	Locale	
Le projet rentre dans une des trois thématiques	1	2	3	

Analyse qualitative :

	0	1	2	3
Méthodologie				
Participation des jeunes				
Cohérence avec les objectifs d'EAM				
Caractère ponctuel du projet				
Caractère novateur du projet				
Qualité du budget				

0 = Absent 1 = Faible 2 = Bon 3 = Très bon

	Oui	Non	A discuter
Ce projet mérite d'être soutenu €		

Si non, motivation du refus / Si à discuter, raison de l'hésitation :

--